news.belgium

18 mar 2005 -11:00

Etude de l'ONAFTS sur les allocations familiales pour les travailleurs d'origine étrangère en 2004.

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés a réalisé une étude sur le thème: Les travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille - Recensement 2004

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés a réalisé une étude sur le thème: Les travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille - Recensement 2004

Cette étude présente l'analyse des statistiques relatives aux travailleurs de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille au 31 décembre 2003. Elle permet de connaître l'évolution de ce groupe au sein du régime. Ces attributaires ouvrent droit aux allocations familiales selon les mêmes critères que n'importe quel attributaire belge. Ils ne constituent donc pas un système à part dans le régime mais bien une part de celui-ci. En 2003, les effectifs des attributaires et des bénéficiaires connaissent une diminution par rapport à 2001. Les attributaires ressortissants d'un des Etats membres de l'UE représentent 65,44 % des attributaires étrangers. Cette étude se penche également sur les cinq pays les plus représentés parmi les attributaires étrangers (l'Italie, la France, le Maroc, la Turquie et l'Espagne) qui représentent 73,28 % des effectifs en 2003 et analyse leurs évolutions selon les différents taux octroyés.De manière générale, on constate que les effectifs des attributaires et des bénéficiaires sont en régression ; que depuis 1985, les enfants bénéficiaires sont de plus en plus âgés ; que la taille des familles (1,92) tend à se rapprocher d'année en année de celle du régime (1,79). L'étude complète est disponible sur http://www.rkw-onafts.fgov.be/rkw%2Donafts/publicationsStat.htm. Pour plus de détails, vous pouvez vous adresser au service Recherche research@rkw-onafts.fgov.be.Pour toute information générale concernant les allocations familiales, vous pouvez toujours consulter le site www.onafts.be ou appeler le numéro vert 0800 94 434.L'Office est accessible tous les jours ouvrables de 8 h à 17 h sans interruption.Pour toute information plus concrète, l'ONAFTS vous répondra volontiers personnellement par lettre, par fax, à son service d'accueil ou par courriel:Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)Rue de Trèves 9 (accueil) ou 70 (adresse postale) - 1000 BruxellesTel.: 02-237 21 12Fax: 02-237 24 70Courriel: info.mediation@rkw-onafts.fgov.be

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales Rue de Trèves 70 1000 Bruxelles Belgique +32 2 237 21 12 http://www.famifed.be Vanessa Matthys Porte-parole 02 237 20 30 comm@famifed.be

